

**Axe prioritaire 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »**

**Objectif spécifique 3 « Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire »**

**Opération : « Coordination et animation du dispositif insertion / PLIE »**

**Période d'exécution : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**

**Le contexte :** Dans un contexte économique difficile, avec un marché du travail qui s'est dégradé depuis 2009, un chômage de longue durée qui ne cesse d'augmenter touchant les populations les plus fragilisées, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un outil pertinent. En effet, ce dispositif a vocation à élaborer des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi, à favoriser le partenariat et la coordination des acteurs de l'insertion et de l'entreprise, à agir avec un public éloigné de l'emploi et souvent en difficulté sociale et professionnelle pour lequel le droit commun ne suffit plus.

**Les objectifs de l'opération :** L'action a pour finalité de mettre en place un plan d'actions et des projets pertinents afin qu'un maximum de participants accompagnés dans le cadre du PLIE retrouvent un emploi durable grâce à l'ensemble des étapes mobilisées en fonction des profils des différentes personnes.

Le dispositif PLIE vise l'insertion sociale et professionnelle des personnes exclues du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi par l'intermédiaire d'un parcours de retour à l'emploi qui nécessite la mobilisation de plusieurs étapes : un accompagnement individualisé renforcé, des mises en situation de travail types chantiers d'insertion, des formations linguistiques, des formations de l'outil numérique ou toutes autres étapes qui constituent un parcours de retour vers l'emploi.

**Le déroulement de l'action :** La coordination et l'animation du dispositif insertion / PLIE consiste tout d'abord, à mettre en place des stratégies d'intervention en proposant un plan d'actions annuel avec des orientations prioritaires, en mobilisant les opérateurs locaux de l'insertion, en coordonnant les dispositifs d'insertion existants sur le territoire, en soutenant les référents de parcours et en développant l'outils et l'offre d'insertion.

Il s'agit ensuite de coordonner les parcours de participants au travers notamment des réunions régulières avec les référents de parcours afin de faire le point sur la construction des parcours et sur les outils et les méthodes à utiliser dans le champ de l'insertion et de la formation.

Enfin, il s'agit d'animer le réseau d'acteurs du territoire pour coordonner les programmes et les actions en matière d'insertion et d'emploi sur le territoire et permettre ainsi une mise en cohérence des différentes interventions publiques au plan local. A ce titre, un travail conjoint est réalisé avec les partenaires institutionnels et financiers (Etat, Conseil Départemental de la Haute-Vienne et Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine) et avec les partenaires opérationnels (Mission Locale, Pôle Emploi, les Maisons de la Solidarité du Département...).

**Plan de financement**

Dépenses	Total
<b>Dépenses directes :</b>	<b>94 616,20 €</b>
1. Personnel	80 716,20 €
2. Fonctionnement	650,00 €
3. Prestations externes	13 250,00€
<b>Dépenses indirectes de fonctionnement (forfait 20%)</b>	<b>16 273,24 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>110 889,44 €</b>

Ressources	Total
<b>Fonds Social Européen</b>	<b>66 533,66 €</b>
<b>Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine</b>	<b>29 184,00 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>15 171,78 €</b>
<b>Ressources totales</b>	<b>110 889,44 €</b>